

## Conseil municipal du 1 septembre 2015

Présents : MM Claude BOURNE, Thierry DUMOULIN, Jocelyn FIAT, Mr Jérôme LABRETTE, Nicolas LAMBERT, Marc LYKO, André MEGE, Mmes Corinne LAGUT, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Julie PEYRARD, Evelyne ROIBET, Agnès RONCAGLIONE, Christelle SENOCQ,

Absent : Christian LETOVANEC

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 7 Juillet 2015

### Urbanisme :

- Déclaration préalable déposée pour abri de jardin Route de la Baudon
- Courrier envoyé à un administré, suite à un glissement de terrain préalable à la construction et à l'intervention du BRGM, pour qu'il fournisse aux deux administrations un rapport sur les travaux réalisés.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité : (Pour 14)  
DÉCIDE de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

### Voirie :

- Renforcement talus chemin de merles
- Nouveau référent ambroisie : Jocelyn FIAT
- Le Maire propose de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de la dotation « amendes de police », qui doit être consacrée à l'amélioration de la circulation routière pour un arrêt de transport collectif mis aux normes d'accessibilité et de sécurité routière.  
Des techniciens de Valence Romans Déplacement chiffrer ces travaux à un montant approximatif de 15 000€.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : (14 voix Pour)  
ACCEPTE et AFFECTERA la somme délivrée à la commune au titre du produit des amendes de police 2016 aux travaux précédemment cités pour créer un arrêt de transport collectif aux normes d'accessibilité et de sécurité routière.  
AUTORISE le Maire à signer tout document, devis : ne dépassant pas ce montant et se rapportant à cette affaire.
- Mr Le Maire expose que plusieurs travaux de voiries seront à effectuer courant de l'année 2016. Il propose les devis correspondants aux travaux nécessaires notamment sur : - La Route du Bourg ; - La Route de La Baudon ; - La Route de La Druivette  
L'entreprise Cheval propose d'effectuer ces travaux d'investissement de voirie 2016 pour un montant de 29 733,50 € HT.  
Mr Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme.  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : (14 voix Pour)  
APPROUVE le montant de 29 733,50 € HT établi pour les travaux d'investissement de voirie 2016  
SOLLICITE du Conseil Départemental de la Drôme une subvention aussi élevée que possible.  
AUTORISE le Maire à signer tout document, devis : ne dépassant pas ce montant et se rapportant à cette affaire.

### Ecole :

Effectif : 54 élèves lors de la rentrée de ce 1<sup>er</sup> septembre, accueillis par les deux enseignants : Vincent BEAUMIER et Anne FERRAND assistés par Virginie Croix (ATSEM) et Nadège COUPE (EVS). L'ouverture d'une classe est redemandée à l'Education nationale réponse en fin de semaine.

### TAP :

Le retour des questionnaires a permis de valider certains choix nous retrouverons donc au premier trimestre une activité théâtre et Virginie CROIX et Cécile MOUT pour l'activité manuelle artistique.  
Il est à regretter le faible nombre de retour des questionnaires.  
Des demandes complémentaires ont eu lieu pour le PEDT.

### Travaux :

- Phase 3 : Test infiltrométrie le 31 juillet, doublage murs.
- Goudronnage cour et abords, façades bâtiment terminées : travaux suivis selon le programme

### Bâtiments communaux :

- Travaux murs du cimetière réceptionné avec diverses réserves.
- Présentation rapports Ad'Ap pour les ERP de la commune  
Vu la décision du Maire n° 6/2015 du 23 Juillet 2015 sur le choix du bureau QCS Services pour la mission Ad'AP pour les ERP de la commune de Geyssans lecture est faite des rapports rendus par ce bureau d'étude.  
Il explique que ces rapports doivent être signés et transmis à Monsieur le Préfet de la Drôme pour validation  
En conséquence, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: (14 Pour)  
APPROUVE ces rapports ;  
AUTORISE Monsieur Le Maire de Geyssans, à signer ces rapports et à effectuer toutes démarches nécessaires auprès de Monsieur Le Préfet de la Drôme dans le cadre de cette mission Ad'AP pour les ERP de la commune de Geyssans.

### **Agglo : compétences facultatives**

Le Maire fait lecture au conseil municipal de la délibération n° 2015-43 prise par le Conseil Communautaire de l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes le 25 Juin 2015 ayant pour objet : Définition de Compétences Facultatives. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré : 14 voix Pour  
SE PRONONCE favorablement pour le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2016 à l'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes des compétences facultatives, mentionnées dans la délibération n° 2015-43 annexée à cette présente délibération,

### **Emploi :**

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ere</sup> classe pour assurer les missions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 3500 habitants

Après avoir entendu Monsieur Le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité: par 14 voix Pour

DECIDE la création, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2015 d'un emploi permanent à temps non complet de 25 heures hebdomadaires d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ere</sup> classe

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2015

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **Divers :**

- Inscriptions sur listes électorales autorisées exceptionnellement jusqu'au 30 septembre pour le vote aux élections régionales du 06 et 13 décembre. Réunion de la commission électorale pour radiations Lundi 7 Septembre.

- Vente du camion Ivéco pour un montant de 700€.

- Suite aux 2 plaintes déposées par des particuliers pour le canal de la Druivette, intervention de la police de l'eau ONEMA : problèmes rencontrés la commune s'est aperçue qu'elle était propriétaire de ce canal mais ne possède pas de documents sur les servitudes existantes.

- Compte tenu du départ d'un locataire d'un logement communal, la somme de 320€ correspondant au montant de la garantie versé par celui-ci au début de sa location doit lui être rendue. La décision modificative de budget suivante est nécessaire.

Diminution sur crédits ouverts en dépenses au 2315 : 320.00€ ; Augmentation sur crédits ouverts en dépenses au 165 : 320.00€

- Monsieur Le Maire fait lecture de la convention proposée par le SDED consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité: (Pour 14)

DECIDE d'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur Le Maire de Geysans, à signer ladite convention avec Energie SDED

### **Evénements du mois : (juin)**

- 09 Bureau Agglo : débat sur une éventuelle communauté urbaine
- 23 Accessibilité VRD : visite d'un technicien
- 22 Commission CLET : évaluation des charges : eaux pluviales ; rencontre sur place avec adjoint du service pour reprise inventaire
- 23 Visite comité villes et villages fleuris
- 30 Conseillers départementaux en visite sur la commune

Prochain conseil municipal le 6 Octobre 2015 à 20h30

Fin du conseil : 23h00



